Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Faillites
Sous-rubrique: Publication de faillite/appel aux créanciers
Date de publication: SHAB 27.08.2021
Publications supplémentaires: KABVD 27.08.2021
Date d'échéance prévue: 27.08.2026
Numéro de publication: KK02-0000020844

Entité de publication
Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne, Chemin du Trabandan 28, 1006 Lausanne

Publication de faillite/appel aux créanciers LUTHERIE SEBASTIEN LAVIELLE SA

Débiteurs:
LUTHERIE SEBASTIEN LAVIELLE SA
CHE-114.897.366
Rue de Bourg 27
1003 Lausanne

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de décision de la dissolution : 22.06.2021

Remarques juridiques:
Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.
Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Remarques juridiques complémentaires:
OFFRE DE CESSION SELON ART. 260 LP : L'actif se compose de divers objets mobiliers sis dans les locaux rue de Bourg 27 à Lausanne loués par M. Sébastien Lavielle. Pour garantir ses créances de loyer, le bailleur a déposé plusieurs réquisitions de prise d'inventaire auprès de l'office des poursuites du district de Lausanne lesquelles ont été validées par des poursuites ensuite de la réception des procès-verbaux de prise d'inventaire. La masse en faillite de Lutherie Sébastien Lavielle SA a revendiqué la propriété des biens inventoriés auprès de l'office des poursuites du district de Lausanne. Par le biais de la

présente publication, les créanciers de Lutherie Sébastien Lavielle SA sont informés que le bailleur fait valoir son droit de rétention préférable au sens de l'article 268 CO sur les objets garnissant les lieux. L'administration de la faillite de Lutherie Sébastien Lavielle SA préavise pour ne pas contester ce droit de rétention. Un délai péremptoire au 6 septembre 2021 (sceau postal faisant foi) est imparti aux créanciers pour, le cas échéant, demander la cession des droits de la masse au sens de l'article 260 LP pour contester ce droit sachant que le bailleur s'est vu impartir un délai au 09.09.2021 pour ouvrir action en constatation de son droit. Si aucune demande de cession ne parvient à l'office dans le délai imparti, le droit de rétention invoqué par le bailleur sera définitivement admis jusqu'à libération des locaux.

Délai : 1 mois
Fin du délai: 28.09.2021

Point de contact:
Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne, Chemin du Trabandan 28, 1006 Lausanne
021/316.65.02